ART. 25 SEXIES N° 868

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 868

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 25 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, prévoyant l'inclusion du nautisme dans le champ des abattements majorés prévus dans le cadre des zones franches d'activité nouvelle génération.

Une grande partie du nautisme est déjà éligible à ces abattements majorés, et d'autres pans peuvent ouvrir droit aux abattements de droit commun qui ont été substantiellement augmentés dans le cadre du nouveau dispositif.

En tout état de cause, la modification proposée paraît prématurée – le dispositif a moins d'une année – et conduirait, compte tenu de son placement en première partie, à des effets d'aubaine.